ART. 2 N° 4759

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2013

## OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

# **AMENDEMENT**

N º 4759

présenté par M. Huet, M. Marty et Mme Ameline

-----

#### **ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un enfant ne peut se construire convenablement qu'en grandissant aux côtés d'un père et d'une mère. Aussi, il serait inconcevable d'accorder aux couples homosexuels la possibilité d'adopter un enfant, déjà profondément déstabilisé par son histoire personnelle.